



HAL
open science

Chapitre 11. Le vote par correspondance aux États-Unis, nouvelle fracture partisane à l'ère Trump et post-Trump

Marion Marchet, Victoria Gonzalez Maltes

► To cite this version:

Marion Marchet, Victoria Gonzalez Maltes. Chapitre 11. Le vote par correspondance aux États-Unis, nouvelle fracture partisane à l'ère Trump et post-Trump. La pandémie de Covid-19: Expériences américaines, pp.236 - 252, 2022, 10.4000/books.iheal.10049 . hal-03929714

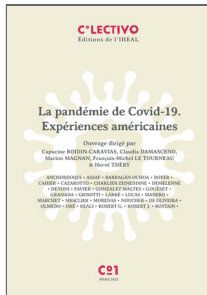
HAL Id: hal-03929714

<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03929714>

Submitted on 8 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Capucine Boidin, Claudia Damasceno, Marion Magnan, François-Michel Le Tourneau et Hervé Théry (dir.)

La pandémie de Covid-19 Expériences américaines

Éditions de l'IHEAL

Chapitre 11. Le vote par correspondance aux États-Unis, nouvelle fracture partisane à l'ère Trump et post-Trump

Marion Marchet et Victoria Gonzalez Maltes

DOI : 10.4000/books.iheal.10049

Éditeur : Éditions de l'IHEAL

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2022

Date de mise en ligne : 7 décembre 2022

Collection : Colectivo

EAN électronique : 9782371541740



<http://books.openedition.org>

Ce document vous est offert par Campus Condorcet



Référence électronique

MARCHET, Marion ; GONZALEZ MALTES, Victoria. *Chapitre 11. Le vote par correspondance aux États-Unis, nouvelle fracture partisane à l'ère Trump et post-Trump* In : *La pandémie de Covid-19 : Expériences américaines* [en ligne]. Paris : Éditions de l'IHEAL, 2022 (généré le 12 décembre 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheal/10049>>. ISBN : 9782371541740. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.iheal.10049>.

CO AUTEURES

Marion MARCHET est actuellement attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) au département d'études anglophones de Sorbonne Université, où elle est également doctorante au laboratoire Histoire et dynamique des espaces anglophones (EA4086). Spécialiste d'histoire africaine-américaine, elle prépare une thèse sur les questions d'exclusion et de représentation politiques dans une banlieue de Cleveland, dans l'Ohio.



Victoria GONZALEZ MALTES est doctorante en histoire, rattachée au Centre d'études nord-américaines (EHES) et à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (ENS). Elle est également *fellow* à l'Institut Convergences Migrations. Sa recherche porte sur les programmes de réinstallation de réfugiés aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale et à l'aube de la Guerre froide. Elle s'intéresse aux interactions entre les institutions américaines, les organisations internationales et les organisations non-gouvernementales, et à la construction de la figure du réfugié à cette période.





CO1

PART. IV

Unités nationales à l'épreuve

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE AUX ÉTATS-UNIS, NOUVELLE FRACTURE PARTISANE À L'ÈRE TRUMP ET POST-TRUMP



Marion MARCHET & Victoria GONZALEZ MALTES

INTRODUCTION

Élections reportées ou conditions de vote réaménagées : la crise de la Covid-19 a bouleversé les processus électoraux dans de nombreux pays, confrontés à la nécessité de limiter la propagation du virus tout en assurant la continuité de l'exercice démocratique. Aux États-Unis, des aménagements ont été mis en place pour que puissent se tenir les élections locales et nationales de novembre 2020. La plus innovante a été l'extension massive du vote par correspondance. Près de la moitié des électeurs étatsuniens (46 %) ont ainsi voté par correspondance aux élections présidentielles de 2020, soit plus du double (21 %) par rapport à 2016 [Stewart III, 2020a]. Toutefois, malgré le large recours à ce dispositif, il a fait l'objet de vives controverses partisans dès la période de la campagne électorale. Habituellement délaissé des batailles traditionnelles qui déchirent Républicains et Démocrates autour des conditions d'accès au vote, le vote par correspondance a été propulsé au cœur de ces débats. Très vite associé à la fraude électorale par les Républicains, il est devenu en temps de pandémie un enjeu politique majeur, creusant davantage l'écart déjà existant entre les deux partis autour de leur confiance respective dans l'intégrité du processus électoral.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE AVANT 2020 : UN ENJEU À LA MARGE DES BATAILLES PARTISANES SUR L'ACCÈS AU VOTE

Le vote par correspondance est possible dans tous les États étatsuniens, mais les conditions permettant d'y avoir recours sont différentes d'un État à l'autre. Cette alternative au vote en présentiel émerge d'abord dans le contexte de la guerre de Sécession (1861-1865), pour permettre aux soldats de voter malgré leur déploiement loin de leur commune de résidence. Au cours du xx^e siècle, ce vote « en absence » (*absentee voting*) est progressivement étendu à la population civile pour permettre aux personnes qui sont en déplacement lors de l'élection ou qui ont des difficultés de mobilité de voter par voie postale [Fortier, 2006]. Si certains États requièrent un motif valable, comme le Texas ou New York, d'autres permettent à quiconque de faire la demande d'un bulletin par voie postale : avant l'irruption de la crise de la Covid-19, c'était le cas de vingt-neuf États sur cinquante [Stewart III, 2020b]. Le vote par correspondance a même été systématisé dans certains États de l'Ouest : d'abord l'Oregon depuis 1998, puis d'autres, comme le Colorado et l'Utah, organisent leurs élections exclusivement par correspondance [Southwell, 2020].

Voter par correspondance présente des difficultés spécifiques pour les électeurs, qui varient d'un État à l'autre. En effet, le bulletin doit souvent être placé dans une enveloppe de sécurité elle-même placée dans une enveloppe postale. L'enveloppe de sécurité ou l'enveloppe postale doit parfois être signée, la date de l'élection et l'adresse de l'électeur doivent figurer sur l'enveloppe postale, qui doit dans certains cas être signée par un ou deux témoins. La fiche d'informations de l'électeur envoyée avec le bulletin doit comporter la même signature que celle qui figure sur le formulaire d'inscription sur les listes électorales. Dans certains États, un bulletin qui ne remplit pas les conditions requises peut être rectifié (*cured*) par l'électeur, tandis que dans d'autres ces bulletins sont disqualifiés d'office. Le bulletin est enfin envoyé par la poste ou alors déposé directement dans les boîtes aux lettres des bureaux de vote ou celles disséminées dans l'espace public (*drop boxes*).

À l'échelle du pays, le vote par correspondance est en constante hausse depuis le milieu des années 1990 : estimée à 8 % en 1996, la part d'électeurs y ayant recours s'élève à 21 % aux élections de 2016 [Stewart III, 2020a]. Les études sur les pratiques des électeurs étatsuniens avant la pandémie ont montré que les variables démographiques telles que l'appartenance ethno- raciale, le niveau d'études et les revenus annuels n'avaient pas d'impact sur le choix de recourir au vote postal. Seul l'âge semble être un facteur déterminant, les électeurs de plus de 65 ans y ayant recours en plus grand nombre. Il y a peu d'écart entre les partis : 26 % des Démocrates ont opté pour le vote par correspondance aux présidentielles de 2016, contre 23 % des Républicains. En 2008, ces derniers représentaient 19 % contre 18 % des Démocrates [Stewart III, 2020b].

Ainsi, contrairement à d'autres questions ayant trait aux conditions d'accès au vote, très polarisées, l'extension progressive de l'accès au vote par correspondance a été tant le fait de Républicains que de Démocrates, tous deux susceptibles d'y voir un intérêt partisan. En Floride par exemple, un des premiers États à lever l'obligation d'un justificatif valable pour voter par correspondance en 2002, ce sont les élus républicains qui ont instauré ce changement pour faciliter la participation des populations âgées et rurales notamment [Gardner, 2021].

A contrario, que ce soit sur les redécoupages des circonscriptions électorales (*redistricting*), l'obligation ou non de présenter une pièce justificative d'identité pour voter ou encore les mises à jour contestées des listes électorales (*voter purges*), la polarisation entre Républicains et Démocrates a toujours été forte. Cette opposition se fonde sur la volonté des premiers d'établir des procédures strictes de

protection de l'intégrité des scrutins, quitte à ce que cela empêche certains électeurs de voter. Inversement, la volonté des Démocrates est de permettre au plus grand nombre d'électeurs éligibles de pouvoir effectivement voter, quitte à ce que les procédures d'encadrement du vote soient plus souples. Ces objectifs affichés sont critiqués par le parti adverse comme des stratégies électorales : ainsi les Démocrates accusent-ils les Républicains d'empêcher les électeurs africains-américains et hispaniques, largement démocrates, de voter, tandis que les Républicains accusent les Démocrates de fermer les yeux sur des irrégularités électorales qui pourraient leur servir. Parmi les dernières controverses en date, celle de l'élection du gouverneur de Géorgie en 2018 : l'adoption très controversée d'une politique stricte de vérification des informations des électeurs avait annulé l'inscription sur les listes électorales de plusieurs dizaines de milliers d'électeurs de l'État, entraînant une bataille politique et judiciaire autour de la victoire remportée de justesse par le candidat républicain Brian Kemp, l'actuel gouverneur, contre la candidate démocrate Stacey Abrams.

C'est dans le contexte de la pandémie, et dans le sillage des batailles partisanes habituelles, que le vote par correspondance devient lui aussi un enjeu partisan de premier plan.

CRISE DE LA COVID : LE VOTE PAR CORRESPONDANCE, FRACTURE PARTISANE LORS DE L'ÉLECTION DE 2020

L'extension du vote par correspondance comme solution face aux contraintes de la crise sanitaire

Dès mars 2020, les difficultés rencontrées lors des élections des primaires démocrates et républicaines ont mis au jour les défis logistiques considérables pour la bonne tenue d'une élection dans un tel contexte sanitaire. Du fait notamment que les personnels des bureaux de vote sont pour la plupart des personnes plus âgées et donc plus vulnérables au virus, le nombre de bureaux de vote ouverts a par exemple été drastiquement réduit dans de nombreuses villes. À Milwaukee, dans le Wisconsin, les électeurs avaient le choix de se rendre dans cinq bureaux de vote seulement, contre 180 habituellement [Swasey & Wise, 2020]. En plus de la peur de se faire contaminer et de propager le virus, un nouvel obstacle s'est posé,

laissant entrevoir de graves conséquences sur la participation électorale en amont du vote de novembre 2020 : le découragement des électeurs face aux files d'attentes interminables.

De nombreuses voix se sont alors élevées pour étendre les options alternatives au vote en présentiel le jour de l'élection, afin d'éviter l'afflux de millions d'Étatsuniens dans les bureaux de vote sans pour autant sacrifier la participation électorale. Si le besoin d'aménagements spécifiques a d'abord semblé faire consensus – le gouverneur républicain de l'Ohio, Mike DeWine, a par exemple déclaré qu'il ne faut pas forcer les électeurs à « choisir entre leur santé et l'exercice de leurs droits constitutionnels » [DeWine, 2020] –, des lignes partisans ont rapidement émergé, pour se cristalliser autour de la question du vote par correspondance en particulier.

Un enjeu partisan qui se joue dans les législatures et devant les tribunaux

Le vote par correspondance a incarné une parfaite convergence (« *perfect storm* ») entre deux enjeux fortement polarisés : les mesures sanitaires liées à la crise de la Covid-19 d'une part, et les conditions de vote d'autre part. Dans le contexte du printemps et de l'été 2020, les mesures sanitaires ont pris un tour partisan très net. De nombreux élus démocrates ont été fustigés par leurs adversaires républicains, à commencer par le président Trump, pour les mesures prises dans le contexte de la crise qui ont été jugées excessives : fermetures des écoles, obligations de porter un masque, fermetures des commerces. D'autre part, les aménagements des conditions de vote en vue de novembre 2020 ont rapidement été interprétés au travers du prisme partisan, avec des Républicains se méfiant de la libéralisation des modalités d'accès au vote là où les Démocrates soutenaient au contraire ces aménagements.

Ce sont ainsi surtout ces derniers qui ont plaidé pour l'extension du vote par correspondance. Dès le 18 mars, un groupe de sénateurs démocrates a introduit une proposition de loi, le *Natural Disaster and Emergency Ballot Act*, pour permettre dans chaque État le vote par correspondance pour tous [Easley, 2021]. Le 23 mars, les Démocrates de la Chambre des représentants leur ont emboîté le pas, incluant dans leur proposition de plan d'aide en réponse à la crise sanitaire une obligation pour tous les États d'étendre ce type de vote. Début avril, la sénatrice démocrate du Massachusetts, Elizabeth Warren, a proposé un plan de réformes électorales qui

incluait l'envoi d'un bulletin de vote par correspondance à tous les électeurs inscrits sur les listes électorales [Warren, 2020]. Dans un Sénat contrôlé par les Républicains, toutes ces propositions sont évidemment restées lettre morte.

Les législatures locales ont cependant pris la Covid-19 en ligne de compte et étendu les possibilités de vote par correspondance. Rejoignant la poignée d'États où cela était déjà l'usage en temps normal, la Californie, le Vermont et le District de Columbia ont fait le choix d'envoyer pour la première fois directement un bulletin à tous leurs électeurs. Dans neuf autres États, dont l'Ohio et le Nouveau-Mexique, c'est l'envoi d'un formulaire de demande de bulletin qui a été acté. Dans une majorité d'États (34), les électeurs ont pu invoquer le virus comme motif valable pour justifier le vote par correspondance [Love *et al.*, 2020]. Enfin, d'autres mesures, comme la possibilité de renvoyer à l'électeur un bulletin mal rempli ou d'allonger les dates butoirs de réception des enveloppes de vote, ont contribué à faciliter la participation électorale en temps de pandémie [Schaul *et al.*, 2020].

Si des mesures d'extension du vote ont été prises dans une majorité d'États, républicains et démocrates confondus, les lignes de fracture ont concerné l'étendue de ces mesures. Elles ont entraîné des conflits politiques entre gouverneurs, secrétaires d'État en charge de la tenue des élections et législatures, mais aussi des poursuites devant les tribunaux.

Au Texas, les Démocrates ont engagé une action en justice pour étendre l'accès au vote par correspondance. À l'inverse en Pennsylvanie, les Républicains ont tenté de renverser une nouvelle mesure adoptée par l'État pour que les bulletins envoyés par la poste soient comptés même s'ils arrivaient après l'élection, tant que le cachet de poste prouvait qu'ils avaient été postés avant le jour de l'élection. Toujours en Pennsylvanie, les Républicains ont obtenu de la Cour suprême de l'État qu'elle invalide les bulletins de vote qui n'étaient pas placés dans une enveloppe de sécurité – une erreur pourtant très commune. Quasiment tous les changements apportés aux modalités de vote en raison de la crise sanitaire ont été contestés en justice [Williams, 2020].

Les lignes de fractures formées depuis longtemps sur la libéralisation de l'accès au vote ont joué de manière similaire sur le vote par correspondance. Les Démocrates ont dénoncé une position républicaine qui cherchait à limiter l'accès au vote pour gagner un avantage électoral en réduisant le nombre d'électeurs. Le président Trump a d'ailleurs lui-même alimenté ces critiques quand il a déclaré sur *Fox*

News que les Démocrates proposaient des mesures qui donneraient « des niveaux de vote où, si on les acceptait, il n’y aurait plus jamais un autre Républicain élu dans ce pays » [Levine, 2020]¹. À l’inverse, les Républicains ont dénoncé un manque de rigueur sur la vérification de l’identité des électeurs votant par correspondance, le respect des dates butoirs de réception des bulletins et sur la prévention de la falsification de bulletins.

Pourtant, des inquiétudes ont émergé sur les conséquences du vote par correspondance sur les chances des Démocrates. Ainsi, un article publié dans *The Atlantic* en septembre 2020 soulignait que cette modalité de vote a un taux de rejet des bulletins plus important que le vote en présentiel, en général parce qu’ils arrivent après la date butoir, parce qu’il manque la signature de l’électeur ou parce que la signature ne correspond pas à celle dont dispose l’administration. À l’approche de l’élection de novembre, les électeurs démocrates se disaient beaucoup plus inquiets à l’idée de se déplacer dans un bureau de vote pendant la pandémie, et donc plus susceptibles de voter par correspondance. Or si les Démocrates votaient en masse par correspondance, dont beaucoup pour la première fois et n’en maîtrisant pas nécessairement les règles, cela pouvait entraîner un taux de disqualification des bulletins plus important pour eux que pour les Républicains. Dans une élection serrée, cela pouvait faire la différence entre une victoire et une défaite [Thompson, 2020].

Une confusion s’établit entre vote par correspondance et fraude électorale dans les discours républicains

Tout au long de la campagne pour la présidentielle, Donald Trump et ses alliés ont dépeint le vote par correspondance comme un mode électoral susceptible d’entraîner une fraude à grande échelle (Figure 1), et ont accusé les Démocrates de vouloir étendre le recours à ce mode de scrutin afin de truquer l’élection. Dès avril, Trump a déclaré que « les bulletins postaux sont une chose très dangereuse pour ce pays, parce que ce sont des tricheurs [ses adversaires]. Ils sont frauduleux dans un grand nombre de cas » [Parks, 2020]. Lors des élections précédentes, les accusations de fraude électorale de la part de Républicains portaient



1- En 1980, la figure conservatrice Paul Weyrich disait déjà, dans une phase restée célèbre : « Je ne veux pas que tout le monde vote. En fait, très honnêtement, notre influence dans les élections augmente quand le nombre d’électeurs baisse. » Pour plus de détails, voir : <https://www.youtube.com/watch?v=8GBAsFwPglw> [consulté le 15 mai 2021].



Donald J. Trump ✓
@realDonaldTrump



Because of MAIL-IN BALLOTS, 2020 will be the most RIGGED Election in our nations history - unless this stupidity is ended. We voted during World War One & World War Two with no problem, but now they are using Covid in order to cheat by using Mail-Ins!

9:45 AM · Jun 22, 2020



♥ 162.9K



See the latest COVID-19 information on Twitter

Figure 1. Tweet de Donald Trump en date du 22 juin 2020

plutôt sur d'autres aspects du vote, notamment le prétendu vote de « millions » d'immigrés en 2016, une affirmation rapidement réfutée. En 2020, elles se sont focalisées particulièrement sur le vote par correspondance. Trump et ses alliés n'ont eu de cesse pendant la campagne d'accuser les Démocrates de vouloir l'étendre pour pouvoir mieux manipuler les résultats de l'élection. En juin, Trump a déclaré que « des millions de bulletins de vote [allaient] être imprimés dans des pays étrangers » conduisant à « une élection truquée » (Figure 2).

En juillet, il a proposé que l'élection de novembre soit reportée, affirmant que le recours au vote par correspondance donnerait lieu à « l'élection la plus erronée et frauduleuse de l'histoire ». Le 24 septembre, à un mois et demi de l'élection, Trump a décrit à nouveau le vote par correspondance comme « une grande escroquerie » [Kiely & Rieder, 2020]. Il a déclaré par exemple qu'il gagnerait l'élection au Nevada « facilement » – un État où il avait perdu en 2016 et où les sondages le donnaient alors perdant – sauf si les bulletins par correspondance la lui faisaient perdre. Au moment du décès de la juge progressiste de la Cour suprême, Ruth Bader Ginsburg, quelques semaines avant l'élection, le président a souligné la nécessité de pourvoir le poste vacant rapidement par une juge conservatrice en raison du danger représenté par le vote par correspondance et en prévision de batailles judiciaires qui pourraient remonter jusqu'à la juridiction suprême. Il s'est référé



Donald J. Trump ✓
@realDonaldTrump



RIGGED 2020 ELECTION: MILLIONS OF MAIL-IN BALLOTS WILL BE PRINTED BY FOREIGN COUNTRIES, AND OTHERS. IT WILL BE THE SCANDAL OF OUR TIMES!

7:16 AM · Jun 22, 2020



♡ 244.7K 💬 175.2K people are Tweeting about this

Figure 2. Tweet de Donald Trump en date du 22 juin 2020

par exemple aux États où des bulletins de vote ont systématiquement été envoyés aux électeurs inscrits sur les listes électorales en déclarant : « On a besoin de neuf juges [à la Cour suprême]. Il faut ça. Avec les millions de bulletins de vote non sollicités qu'ils envoient, c'est une escroquerie » [Chalfant, 2020].

Historiquement, en dépit de ces accusations, les cas de fraude avérés associés au vote par correspondance sont extrêmement rares [Kamarck & Stenglein, 2020]. De plus, au sein même de son gouvernement, toutes les institutions concernées ont souligné que l'élection de 2020, y compris avec le recours au vote par correspondance, ne présentait pas de signes de fraude majeure. Les services de renseignement ont indiqué qu'il n'y a pas eu de tentative par des puissances étrangères de contrefaire des bulletins par correspondance [Corse & Volz, 2020].

Avec plusieurs centaines de litiges et de nombreuses procédures encore en cours durant les jours qui précédaient l'élection, un tel pronostic s'est avéré juste. La série d'accusations portées par les Républicains a alimenté un fort sentiment de défiance envers le processus électoral au sein d'une grande partie de l'électorat républicain, ayant inévitablement des effets directs sur leurs pratiques de vote en novembre 2020.

Le vote par correspondance permet une augmentation massive de la participation, mais de manière différenciée entre Démocrates et Républicains

L'assouplissement du recours au vote par correspondance a permis une forte augmentation de la participation électorale : avec 66,3 % des électeurs mobilisés, elle atteint son plus haut niveau depuis 1908 (65,7 %). Le nombre d'électeurs votant par ce biais a bondi de 21 % en 2016 à 46 % en 2020, tandis que la part de ceux se rendant dans un bureau de vote le jour de l'élection a chuté de 60 % à 28 % sur la même période [Stewart III, 2020b]. Mais dans un contexte épidémique où les Démocrates étaient en moyenne plus inquiets de la menace du virus et un contexte politique où les Républicains se montraient quant à eux plus méfiants du vote par correspondance, un écart partisan important sépare leur recours à ce mode de vote. En 2020, près de deux fois plus d'électeurs de Joe Biden (58 %) ont voté par correspondance que ceux de Donald Trump (32 %) [Pew Research Center, 2020], avec pour ces premiers la crainte d'attraper ou de transmettre le coronavirus comme raison principale (53 % des électeurs de Biden contre seulement 20 % pour ceux de Trump) [Stewart III, 2020b].

L'après-élection : un amalgame persistant entre vote par correspondance et fraude électorale

Cet écart partisan explique également que les Républicains persistent à asseoir l'amalgame entre vote par correspondance et fraude électorale, après l'élection. Le recours massif au vote par correspondance a eu des effets importants sur le déroulement du décompte des voix. En effet, dans plusieurs États clés, les bulletins postaux ont été comptés après les bulletins des urnes. Étant donné le biais partisan dans le recours à cette modalité de vote, les voix pour Donald Trump étaient surreprésentées dans les premiers décomptes, et de moins en moins au fur et à mesure que le décompte progressait. S'il s'agissait du phénomène de « mirage rouge » (*red mirage*) annoncé avant l'élection, Trump s'en est toutefois emparé comme preuve de fraude, déclarant qu'il avait « une avance considérable » dans différents États le soir de l'élection, avant de s'étonner que « tout d'un coup le matin ou quelques jours plus tard, cette avance avait disparu » [The American Presidency Project, 2020].

Cet amalgame entre vote par correspondance et fraude a également été renforcé dans les semaines suivantes par des procès à répétition. Dans plusieurs États perdus de peu, l'équipe de campagne de Trump a enchaîné les procédures judiciaires pour faire invalider *a posteriori* les nouvelles conditions de vote par correspondance mises en place du fait de la crise sanitaire. Il s'agissait surtout de contestations visant, par exemple, le changement des dates butoirs de réception des bulletins. Si les Cours ont parfois reconnu que ces changements n'auraient pas dû être décidés puisqu'ils pouvaient dérouter les électeurs, la vaste majorité des procès a été abandonnée ou s'est soldée par un échec dans tous les États clés (*swing states*) où ils ont été intentés : Arizona, Géorgie, Michigan, Nevada, Pennsylvanie, Wisconsin. En décembre encore, la Cour suprême a refusé de considérer l'appel du Parti républicain pour invalider l'élection de Joe Biden en Pennsylvanie sur la base de l'extension du vote par correspondance sans justificatif [Yen *et al.*, 2020].

Cela est intervenu dans un contexte de campagne où Trump et ses alliés multipliaient les allégations de fraude, publiant de très nombreuses accusations de modification des comptes de voix, de manipulation des machines à voter par des puissances étrangères comme le Venezuela, de récolte frauduleuse des bulletins, de mystérieuses valises remplies de faux bulletins pour voler l'élection au profit des Démocrates – des accusations qui se sont rapidement toutes révélées fausses et rarement portées jusque devant un juge [Yen *et al.*, 2020]. Aucune des accusations de fraude n'a abouti, mais les quelques victoires judiciaires obtenues par la campagne Trump pour des questions de procédure ont été présentées comme preuves de fraude et utilisées pour renforcer auprès de l'opinion conservatrice la confusion entre vote par correspondance et fraude électorale.

Les conséquences pour la légitimité de l'élection auprès de l'électorat républicain ont été désastreuses. Dans sa majorité, il demeure convaincu que le résultat de l'élection – une victoire des Démocrates au Sénat, à la Chambre et à la présidentielle – est le fruit d'une fraude à grande échelle orchestrée par les Démocrates grâce à différents stratagèmes, dont le vote par correspondance. Trois mois après l'élection, deux tiers des électeurs de Trump déclaraient penser que l'élection de 2020 n'était pas valable et seuls 35 % étaient confiants dans le fait que leur vote avait été comptabilisé. 92 % des sondés déclaraient que le vote par correspondance permet plus d'erreurs et de fraudes [Miller, 2020]. Cela a eu des répercussions majeures sur l'intégrité du système démocratique étatsunien, à commencer par l'attaque au Capitole le 6 janvier 2021 par une foule persuadée que les élus du Congrès entérinaient une élection illégi-

time. Cela a aussi eu des effets sur l'approfondissement de l'écart partisan déjà béant sur les questions d'extension de l'accès au vote, avec une focalisation spécifique sur le vote par correspondance.

L'ACCÈS AU VOTE À L'ÈRE POST-TRUMP : LE VOTE PAR CORRESPONDANCE COMME NOUVEAU FRONT

Si la situation sanitaire exceptionnelle a contraint nombre d'États à repenser les conditions de vote en amont des élections de novembre 2020, celles-ci continuent en 2021 de générer un activisme législatif particulièrement accru, et partisan, au sein des législatures d'États comme au plus haut échelon à Washington.

La méfiance de l'électorat républicain envers l'extension du vote par correspondance pendant l'élection de 2020 a encouragé les élus du *Grand Old Party* (GOP) à en restreindre l'accessibilité à l'avenir. Au 1er avril 2021, on dénombrait 361 propositions de lois visant à réformer les modalités de vote, à travers quarante-sept des cinquante États du pays, jugées « restrictives » par le think tank *Brennan Center for Justice*, dont la plus notable, car la plus exhaustive, est l'*Election Integrity Act of 2021* adoptée par la Géorgie en mars 2021 dans le sillage des défaites républicaines aux élections présidentielles et sénatoriales. Entre autres mesures, la loi prévoyait de rendre plus difficile le recours au vote par correspondance et de limiter les délais accordés aux électeurs à la fois pour les demandes et le renvoi ou dépôt du bulletin de vote [Brennan Center for Justice, 2021b]. L'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU), la *National Association for the Advancement of Colored People* (NAACP) et l'élue démocrate Stacey Abrams ont déposé plainte contre ce qu'ils jugeaient être une atteinte sévère aux droits de vote des électeurs de l'État [Durkee, 2021]. La justification avancée par les Républicains pour ces lois est celle de la défiance de l'électorat envers l'intégrité du système électoral.

À l'inverse, neuf propositions de loi visant à faciliter l'accès au vote ont été adoptées dans d'autres États, retirant l'obligation de justifier le recours au vote à distance dans certains cas ou prévoyant d'envoyer systématiquement un bulletin de vote aux électeurs inscrits sur les listes électorales [Brennan Center for Justice, 2021b]. Au niveau fédéral, le projet de loi *For the People Act 2021*, adopté par la Chambre des représentants en mars de cette année et à ce jour toujours en discussion au Sénat, propose notamment de faciliter et d'homogénéiser les procédures de vote par correspondance. Il prévoit de

rendre accessible celui-ci à tous les électeurs inscrits sur les listes électorales sans que cela ait à être justifié. Il permettrait également, dans les États où cette étape est nécessaire, l'envoi automatique par courrier des formulaires de demande de bulletin dans les soixante jours précédant l'*Election Day* ou de permettre aux électeurs d'en faire la demande en ligne ou par téléphone [Brennan Center for Justice, 2021a]. Le passage d'une telle loi au Sénat apparaît actuellement peu probable en raison de l'opposition des élus républicains. Si elle venait à être adoptée, elle pourrait mettre en péril les initiatives restrictives dans les États contrôlés par les Républicains en amont des élections de mi-mandat de 2022.

CONCLUSION

Les conséquences électorales de tels changements ne sont pas évidentes. Si l'élection de 2020 a montré un biais partisan important dans le recours au vote à distance, cet écart s'explique en grande partie par le rapport polarisé de l'électorat à la menace du coronavirus. À l'avenir, une restriction du vote par correspondance pourrait finalement nuire aux Républicains : leur coalition électorale est plus âgée, plus pauvre et plus rurale qu'auparavant, et donc susceptible d'être concernée par des restrictions de l'accessibilité au vote [Frum, 2021]. La situation qui prévalait avant 2020, où le vote par correspondance était plus fréquemment utilisé par les électeurs blancs et âgés, pourrait redevenir la norme et ainsi compenser l'avantage démocrate observé en 2020. En revanche, si la défiance envers le vote par correspondance et le processus électoral, entretenue par les accusations de fraude des Républicains, s'avère être une tendance de fond, les élus républicains continueront à redoubler d'efforts pour en restreindre les modalités. La crise de la Covid-19 a profondément creusé l'écart partisan préexistant sur l'accessibilité du vote tout en le concentrant sur le vote par correspondance, entraînant chaque camp dans des directions opposées : redoubler d'efforts du côté républicain pour assurer l'intégrité du processus électoral en encadrant l'accès et, pour les Démocrates, lutter contre les tentatives républicaines de restreindre l'accès au vote.

Bibliographie

BRENNAN CENTER FOR JUSTICE, « **Annotated Guide to the For the People Act of 2021** », *Brennan Center for Justice*, 18 mars 2021 (2021a). [En ligne] <https://www.brennancenter.org/our-work/policy-solutions/annotated-guide-people-act-2021> [consulté le 15 mai 2021]

BRENNAN CENTER FOR JUSTICE, « **Voting Laws Roundup: March 2021** » [en ligne], *Brennan Center for Justice*, 1^{er} avril 2021 (2021b). [En ligne] <https://www.brennancenter.org/our-work/research-reports/voting-laws-roundup-march-2021> [consulté le 15 mai 2021]

CHALFANT Morgan, « **Trump argues full Supreme Court needed to settle potential election disputes** », *The Hill*, 22 septembre 2020. [En ligne] <https://thehill.com/homenews/administration/517695-trump-argues-full-supreme-court-needed-to-settle-potential-election> [consulté le 26 août 2021]

CORSE Alexa & VOLZ Dustin, « **U.S. intelligence agencies don't See evidence of foreign sabotage of mail-in voting** », *The Wall Street Journal*, 26 août 2020. [En ligne] <https://www.wsj.com/articles/u-s-intelligence-agencies-dont-see-evidence-of-foreign-sabotage-of-mail-in-voting-11598478432> [consulté le 26 août 2021]

DE WINE Mike, « **They mustn't be forced to choose between their health and exercising their constitutional rights.** », Tweet, Twitter, 16 mars 2020. [En ligne] <https://twitter.com/GovMikeDeWine/status/1239720302457872385>

DURKEE Alison, « **Civil rights groups including ACLU, NAACP sue Georgia over voting law** », *Forbes*, 30 mars 2021. [En ligne] <https://www.forbes.com/sites/alisondurkee/2021/03/30/civil-rights-groups-including-aclu-naacp-sue-georgia-over-voting-law/> [consulté le 15 mai 2021]

EASLEY Jonathan, « **Majority of Republicans say 2020 election was invalid: poll** », *The Hill* [en ligne], 25 février 2021. [En ligne] <https://thehill.com/homenews/campaign/540508-majority-of-republicans-say-2020-election-was-invalid-poll> [consulté le 15 mai 2021]

FORTIER John C., *Absentee and Early Voting: Trends, Promises, and Perils*, Washington DC, AEI Press, 2006

FRUM David, « **Republicans are making 4 key mistakes** », *The Atlantic*, 13 avril 2021. [En ligne] <https://www.theatlantic.com/ideas/archive/2021/04/republicans-are-making-four-key-mistakes/618575/> [consulté le 15 mai 2021]

GARDNER Amy, « **Florida Republicans rushed to curb mail voting after Trump's attacks on the practice. Now some fear it could lower GOP turnout** », *The Washington Post*, 3 mai 2021. [En ligne] https://www.washingtonpost.com/politics/florida-republicans-mail-voting/2021/05/02/4c133920-a9bf-11eb-8c1a-56f0cb4ff3b5_story.html [consulté le 15 mai 2021]

KAMARCK Elaine & STENGLEIN Christine, « **Low rates of fraud in vote-by-mail states show the benefits outweigh the risks** », *The Brookings Institution*, 2 juin 2020. [En ligne] <https://www.brookings.edu/blog/fixgov/2020/06/02/low-rates-of-fraud-in-vote-by-mail-states-show-the-benefits-outweigh-the-risks/> [consulté le 15 mai 2021]

KIELY Eugene & RIEDER Rem, « **Trump's repeated false attacks on mail-in ballots** », *Fact Check.org*, 25 septembre 2020. [En ligne] <https://www.factcheck.org/2020/09/trumps-repeated-false-attacks-on-mail-in-ballots/> [consulté le 15 mai 2021]

LEVINE Sam, « **Trump says Republicans would 'never' be elected against if it was easier to vote** », *The Guardian*, 30 mars 2020. [En ligne] <https://www.theguardian.com/us-news/2020/mar/30/trump-republican-party-voting-reform-coronavirus> [consulté le 15 mai 2021]

LOVE Juliette, STEVENS Matt & GAMIO Lazaro, « **Where Americans can vote by mail in the 2020 Elections** », *The New York Times*, 14 août 2020. [En ligne] <https://www.nytimes.com/interactive/2020/08/11/us/politics/vote-by-mail-us-states.html> [consulté le 15 mai 2021]

MILLER Maggie, « **Democrats introduce bill to promote mail-in voting amid coronavirus crisis** », *The Hill*, 18 mars 2020. [En ligne] <https://thehill.com/policy/technology/488334-democratic-senators-introduce-bill-to-promote-mail-in-voting-during> [consulté le 15 mai 2021]

PARKS Miles, « **Fact Check: is mail ballot fraud as rampant as President Trump says it is?** », *NPR*, 7 avril 2020. [En ligne] https://www.npr.org/sections/coronavirus-live-updates/2020/04/07/829323152/fact-check-is-mail-ballot-fraud-as-rampant-as-president-trump-says-it-is?utm_medium=RSS&utm_campaign=nprblogscoronavirusliveupdates [consulté le 15 mai 2021]

PEW RESEARCH CENTER, « **Sharp divisions on vote counts, as Biden gets high marks for his post-election conduct** », Pew Research Center, 20 novembre 2020. [En ligne] <https://www.pewresearch.org/politics/2020/11/20/sharp-divisions-on-vote-counts-as-biden-gets-high-marks-for-his-post-election-conduct/> [consulté le 15 mai 2021]

PHELPS Jordyn, « **Trump argues his nominee needed on Supreme Court in time to vote on election legal challenges** », *ABC News*, 23 septembre 2020. [En ligne] <https://abcnews.go.com/Politics/trump-argues-nominee-needed-supreme-court-time-vote/story?id=73192756> [consulté le 15 mai 2021]

SCHAUL Kevin, RABINOWITZ Kate & MELLNICK Ted, « **2020 turnout is the highest in over a century** », *The Washington Post*, 28 décembre 2020. [En ligne] <https://www.washingtonpost.com/graphics/2020/elections/voter-turnout/> [consulté le 15 mai 2021]

SOUTHWELL Priscilla, « **Mail-in voting lessons from Oregon, the state with the longest history of voting by mail** », *The Conversation*, 3 septembre 2020. [En ligne] <https://theconversation.com/mail-in-voting-lessons-from-oregon-the-state-with-the-longest-history-of-voting-by-mail-145155> [consulté le 15 mai 2021]

STEWART III Charles, « **Some demographics on voting by mail** », *The Election Updates Blog*, 20 mars 2020 (2020a). [En ligne] <https://electionupdates.caltech.edu/2020/03/20/some-demographics-on-voting-by-mail/> [consulté le 15 mai 2021]

STEWART III Charles, « **How we voted in 2020** », *Election Lab*, 15 décembre 2020 (2020b). [consulté le 15 mai 2021]. [En ligne] <http://electionlab.mit.edu/sites/default/files/2020-12/How-we-voted-in-2020-v01.pdf> [consulté le 15 mai 2021]

SWASEY Benjamin & Wise Alana, « **Wisconsin vote ends as Trump blames governor for long lines** », *NPR*, 7 avril 2020. [En ligne] <https://www.npr.org/2020/04/07/828835153/long-lines-masks-and-plexiglas-barriers-greet-wisconsin-voters-at-polls> [consulté le 15 mai 2021]

THE AMERICAN PRESIDENCY PROJECT, « **Tweets of November 4, 2020** », *UC Santa Barbara*, 4 novembre 2020. [En ligne] <https://www.presidency.ucsb.edu/documents/tweets-november-4-2020> [consulté le 26 août 2021]

THOMPSON Derek, « **How voting by mail could cost Biden the Election** », *The Atlantic*, 30 septembre 2020. [En ligne] <https://www.theatlantic.com/ideas/archive/2020/09/the-democrats-vote-by-mail-conundrum/616535/> [consulté le 15 mai 2021]

WARREN Elizabeth, « **Protecting our elections during the Coronavirus Pandemic** », 7 avril 2020. [En ligne] <https://medium.com/@SenWarren/protecting-our-elections-during-the-coronavirus-pandemic-efd3da6dbcaf> [consulté le 15 mai 2021]

WILLIAMS Pete, « **Supreme Court won't take up GOP lawsuit over mail voting in Pennsylvania** », *NBC News*, 8 décembre 2020. [En ligne] <https://www.nbcnews.com/politics/2020-election/supreme-court-won-t-take-gop-lawsuit-over-mail-voting-n1250448> [consulté le 15 mai 2021]

YEN Hope, SWENSON Ali & SEITZ Amanda, « **AP Fact Check: Trump's claims of vote rigging are all wrong** », *AP News*, 3 décembre 2020. [En ligne] <https://apnews.com/article/election-2020-ap-fact-check-joe-biden-donald-trump-technology-49a24edd6d10888dbad61689c24b05a5> [consulté le 15 mai 2021]

